

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 octobre 2010

DÉLIBÉRATION n° 2010-074

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	26
Date de convocation :	
28 septembre 2010	

L'an deux mille dix, le 4 octobre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Frédéric CALVO qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, Mlle Sophie FAUCON-BIGUET qui a donné pouvoir à Mme Annick GAILLARD, Mme Maud BLANCHARD qui a donné pouvoir à M André CONVERT.

Absente : Mme Catherine LE BAS, Mme Houria LATRECHE, M Jérôme MAGNIN.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Stéphanie COLPIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Yves PICHON

Objet : ADMINISTRATION – PERSONNEL - Modification du tableau des postes et effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 27 septembre 2010,

Vu l'avis favorable de la CAP B du 1^{er} juillet 2010,

Vu l'inscription d'un agent de la collectivité à la listes d'aptitude de rédacteurs,

Considérant le tableau des emplois,

Le rapporteur propose :

- La suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet au Cabinet du Maire et la création d'un poste de Rédacteur territorial à temps complet pour la nomination au titre de la promotion interne 2010 d'un agent à compter du 5 octobre 2010.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

Décide d'adopter les modifications du tableau des postes et effectifs ainsi proposées,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, CH 12, compte 64.

VOTE : A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 5 octobre 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER

